

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUTS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du conaissé, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre eut la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Souscriptions pour l'achat et l'entretien d'une lampe qui serait placée dans le sanctuaire dédié à St-Jean-Baptiste, à Jérusalem où ce saint précurseur est né.—Le Révd Père F. Prudent Cazeau, de la Compagnie de Jésus.—Formation du nouveau cabinet de la Province de Québec.—Leçons de déclamation au Collège de Ste-Anne, données par M. l'abbé P. Lagacé, Principal de l'Ecole Normale Laval.—Témoignage de reconnaissance au Révd M. Ed. Demers, curé de Notre-Dame du Mont-Carmel, à l'occasion de sa 25e année de prêtrise.—Commissaires des licences, pour la Province de Québec, en conformité à "l'acte des licences pour la vente de liqueurs spiritueuses."

Causerie Agricole : Culture des bois et forêts (Suite).—Plantation en pots.—Temps de semer les bois.—Temps de la plantation des jeunes plants enracinés.—Espacement des plants et des graines dans les différentes espèces de plantations en massif.—Espacements à observer dans les plantations des futaies en plants de hautes tiges, en jeunes plants enracinés et en semis.

Sujets divers : Culture du noyer; de la plantation en semis.—L'écorçage du lait par le système "centrifuge"; tableaux comparatifs sur différentes expériences d'écumage.—Soins à donner aux agneaux au printemps.

Choses et autres : "Petite revue du Tiers-Ordre et des intérêts du Sacré-Cœur de Jésus."—Les améliorations agricoles.

Recettes : Prescriptions pharmaceutiques pour les chevaux : Breuvage anti-putride; Autre pour prévenir la gangrène.—Breuvage contre les vents.—Breuvage cordial et stomachique.—Breuvage anti-dysentérique.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval; des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 20 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Une lampe à Jean-Baptiste dans la grotte où est né le saint précurseur.—Nous avons publié l'appel que faisait M. l'abbé Provancher aux différentes Sociétés St-Jean-Baptiste, les invitant à souscrire pour l'entretien d'une lampe qui serait placée dans le sanctuaire de ce saint précurseur, à Jérusalem. M. l'abbé Provancher nous prie de publier à ce sujet, ce qui suit :

Le soussigné accuse, avec remerciements, réception des sommes suivantes:

De la Société St-Jean-Baptiste de Nashua, N. H.....	\$10.00
D'un particulier de Bécancour.....	3.00
De M. le curé de St-Médard de Warwick.....	11.00
	\$24.00

Je crains fort, avec l'apathie qu'on montre généralement, de ne pouvoir faire une offrande au nom des Canadiens français au saint Protecteur de leur nationalité, car ce n'est pas avec \$24 qu'on pourrait répondre à ce but.

J'invite encore une fois les Sociétés St-Jean-Baptiste à donner signe de vie.

J'attends encore quelques piastres qu'on m'a promises. Dans tous les cas, si la somme recueillie n'est pas suffisante pour faire un don au nom des Canadiens français, nous ferons toujours une offrande quelconque, et ce sera alors : au nom de quelques canadiens.

L'ABBÉ L. PROVANCHER.

Le Révd Père Prudent Cazeau, de la Compagnie de Jésus.—Nous avons fait erreur en disant dans le dernier numéro de la Gazette des Campagnes, que le Révd Père Cazeau avait étudié la théologie au Séminaire de Québec, car après avoir fait son cours d'études en huit ans au Collège de Ste Anne, il y fit aussi son Grand Séminaire. Voici d'ailleurs une rectification qui

vient d'être communiquée à *l'Etendard* par un ami de ce journal :

"..... Dans la remarquable notice biographique que vous avez publiée, il est glissé une erreur, fort explicable, à la distance qui vous sépare des lieux où s'écoulèrent les premières années du P. Cazeau. Mais, comme ce point ne manque pas d'importance, chez un homme de cette valeur, et pour le Collège de Ste Anne qui s'honore de le compter parmi ses enfants, vous me permettrez de le signaler à vos lecteurs.

Le P. Cazeau ne fit pas seulement deux années de grammairre du Collège de Ste Anne, mais il y fit un cours d'études complet, qu'il commença le 4 septembre 1855 et termina le 7 juillet 1864. C'est aussi dans cette maison qu'il fit son *Grand Séminaire*, donnant toujours à tous, les plus beaux exemples de piété et d'application au travail. Et, quand le temps fut arrivé pour le jeune lévite, de réaliser le dessein qu'il avait formé de se consacrer aux missions de l'Ouest, la communauté, pour lui témoigner un témoignage d'estime, inoui jusque là, l'accompagna jusqu'à St Pierre, Rivière du Sud, où le vénérable archevêque et missionnaire, Mgr F. N. Blanchet (comme lui enfant de cette paroisse) conféra au nouvel apôtre l'ordination sacerdotale. Depuis lors, l'âme du Révd Père n'a pas cessé d'être étroitement attachée à son *Alma Mater*; et sa correspondance intime, avec ceux qu'il n'a cessé d'honorer de son amitié, témoigne de sa vive affection et de sa profonde reconnaissance. C'est pourquoi, j'ose espérer que vous voudrez bien faire place dans vos colonnes, à la rectification que je prends la liberté de vous envoyer.—UN AMI."

Nous empruntons à un petit opuscule que nous avons dans notre bibliothèque, contenant quelques notes relatives aux premières années du Révd Père Cazeau, son ordination et sa première messe, les lignes suivantes :

" M. F. P. Cazeau est né à St Pierre, Rivière du Sud en l'année 1843, et fut baptisé par le Révd M. Le Parent, actuellement curé de St Jean Port Joli (1867). Sa pieuse mère cultiva avec un grand soin ses premières années. Dès qu'il fut d'âge à commencer son éducation, elle le confia aux bons Frères de la Doctrine chrétienne de Montmagny. Ce fut là, dans l'été de 1855, que M. André Pelletier, alors directeur du Collège de Ste Anne, assistant à la distribution des prix, remarqua cet enfant qui semblait se distinguer entre ses petits compagnons par ses succès, sa candeur et sa piété. Il crut devoir conseiller à sa famille de poursuivre son éducation en l'envoyant immédiatement dans un séminaire.

" Il entra donc au Collège de Ste Anne le 7 septembre 1855. Grâce à son application, il compléta son cours d'études en huit ans. Il se distingua toujours entre tous ses compagnons par sa fervente et constante piété, par son amour pour le travail, par sa bonne conduite, et par son grand respect pour ses supérieurs et ses maîtres. Il présageait déjà ce qu'il serait plus tard; on le proposait comme modèle à ceux de son âge. Il ne faut cependant pas s'imaginer qu'il faisait tout par attrait, et que Dieu lui épargnait les petites épreuves qui se rencontrent souvent dans la vie collégiale. Non; il aurait pu faillir à ses devoirs lui aussi, *potuit transgredi*, il a eu ses moments de luttas et de combats; aucun mortel n'en est exempt.

Mais sa volonté, qu'il a eu soin de fortifier par la prière, l'a admirablement servi dans la pratique du bien.....

" M. Cazeau, doué de bons talents, a fait de fortes et solides études: elles auraient pu être même brillantes si sa santé ne l'eût obligé à interrompre fréquemment ses classes. Doué d'une forte constitution, il éprouvait sans cesse le besoin d'exercices violents: la vie sédentaire lui était tout-à-fait contraire.

" Il prit l'habit ecclésiastique en septembre 1864. Ce ne fut pas un grand sacrifice pour lui que le renoncement au monde. Le dessein de se consacrer à Dieu était arrêté chez lui depuis longtemps. Mgr l'Archevêque Blanchet avait accepté l'offre de ses services comme missionnaire, lors de son avant-dernier voyage en Canada. Il était donc tout préparé à entrer dans la carrière sacerdotale. Aussi sa vie de séminariste fut-elle un sujet d'édification pour tous ses confrères. Personne parmi eux ne fut plus pieux, plus studieux, plus attaché à la règle, plus discret que notre jeune ami. Sa mémoire sera toujours chère à ses supérieurs, à ses confrères, et aux jeunes élèves du Collège; et notre souhait le plus ardent est qu'il ait chez ces derniers de nombreux imitateurs....."

Le Cabinet local.—Le Cabinet local est maintenant complètement constitué par l'acceptation de l'hon. M. Flynn comme sixième ministre.

Voici comment les porte-feuilles sont distribués: L'honorable M. J.-G. Ross.—Premier, et Ministre des Travaux-Publics et de l'Agriculture.

L'honorable M. L.-O. Taitton,—Procureur Général et leader de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. J. G. Robertson,—Trésorier.

L'honorable M. E.-J. Flynn,—Ministre des Chemins de Fer.

L'honorable M. W.-Wm Lynch,—Ministre des Terres de la Couronne.

L'honorable M. Jean Blanchet,—Secrétaire Provincial.

Leçons de déclamation au Collège de Ste Anne.—On nous annonce que M. l'abbé P. Lagacé, Principal de l'Ecole Normale Laval, est actuellement au Collège de Ste Anne, où il donne des leçons de lecture et de déclamation.

M. le Principal a été élève, directeur et supérieur du Collège. Il a passé, comme on sait, plusieurs mois au Conservatoire de Paris, où il a étudié sous les maîtres les plus distingués. Son passage au Collège de Ste Anne ne manquera pas d'avoir d'excellents résultats, et donnera un nouveau relief à cette institution qui a déjà produit tant d'hommes distingués, et qui n'épargne aucun sacrifice pour donner aux élèves, en même temps que les professeurs les plus habiles, tout le confort matériel possible.

25e Anniversaire de prêtrise du Révd M. Edouard Demers, curé de Notre Dame du Mont Carmel.—Les nombreux amis de M. le Curé de N.-D. du Mont Carmel, se sont réunis, ce matin, autour de leur digne confrère pour lui présenter leurs hommages, et se joindre aux paroissiens de Mont-Carmel, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ordination de M. Demers. La modestie de ce prêtre généreux, a beau vouloir cacher le bien qu'il fait et étouffer l'expression de la reconnaissance, force lui a été de subir aujourd'hui l'explosion des sentiments qui débordaient

du cœur de ses intimes. M. Demers fut pris à l'improviste par ses amis, qui avaient ourdi une véritable conspiration, pour le fêter.

Nous n'avons pas encore pu nous procurer de détail sur cette démonstration qui a dû être un véritable succès.

Commissaires des licences, pour la Province de Québec.
— Nous empruntons à un extra de la *Gazette Officielle*, la liste suivante des nominations faites sous l'autorité de "L'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1888":

Argenteuil—Thos. Barron, régistrateur, Laclute, 1er; Alex. Fridham, préfet, 2me; Jno. Douglas, J. P., township de Chatham, 3me.
Bagot—Chas. Bachand, régistrateur, St Liboire, 1er; André Bélanger, St-Hugues, 2me; Milton McDonald, Acton, 3me.
Beauce—Zéphirin Vézina, protonotaire, St Joseph, 1er; Wm. Brouge de Léry, préfet, 2me; Thos. Nadeau, St Joseph, 3me.
Beauharnois—Joseph Mayer, régistrateur, Beauharnois, 1er; J. B. Myre, St-Louis de Gonzague, 2me; J. K. Elliot, Beauharnois.
Bellechasse—Solyme Forgeas, régistrateur, St-Michel, 1er; Eusèbe Couture, préfet, Buckland, 2me; Philibert Tanguay, St-Gervais, 3me.
Berthier—B. E. Pelland, régistrateur, Berthier, 1er; E. Beausoleil, préfet, 2me; J. O. Chabot, N. P. Berthier, 3me.
Bonaventure—G. F. Maguire, protonotaire, New Carlisle, 1er; le préfet, 2me; P. C. Beauchêne, N. P., Carleton, 3me.
Chambly—Pierre Hurteau, régistrateur, Longueuil, 1er; le préfet, 2me; E. P. Bertrand, N. P. Chambly, 3me.
Champlain—Alfred Désilets, protonotaire, Trois-Rivières, 1er; Théophile Trudel, préfet, St Prospère, 2me; Philippe Trudel, Ste-Genève de Batiscan, 3me.
Charlevoix—Charles Duberger, régistrateur, Malbaie, 1er; Morill Bonchard, Baie St. Paul, 2me; Jules Clément, Eboulements, 3me.
Chateauguay—Alex. Gagné, régistrateur, Ste-Martine, 1er; le préfet, 2me; Joseph Landry, N. P. Ste-Martine, 3me.
Chicoutimi et Saguenay—Arthur Hudon, magistrat stipendiaire, Chicoutimi, 1er; Olivier Lachance, préfet, 2me; Louis Nap. Catellier, Chicoutimi, 3me.
Deux-Montagnes—D. Dupras, régistrateur, Ste-Scholastique, 1er; Antoine Séguin, St-Eustache, 2me; Felix Paquin, St-Eustache, 3me.
Dorchester—François Fortier, régistrateur, Ste-Hénédiène, 1er; L. N. Larochelle, préfet, St-Auselme, 2me; Bellarmin Lapierre, Ste-Germaine, 3me.
Drummond et Arthabaska—Basile Théroux, protonotaire, 1er; John Wadleigh, préfet de Drummond, 2me; L. G. Houde, Victoriaville, 3e.
Gaspé—Le protonotaire, Percé, 1er; le préfet, Percé, 2e; Jas. Lowndes, Bassin de Gaspé, 3e.
Hochelaga—N. M. LeCavallier, régistrateur, Montréal, 1er; J. O. Villeueuve, préfet, St-Jean-Baptiste, 2e; Dr Jas. Lenoir, Hochelaga, 3e.
Iberville—D. Bessette, régistrateur, Iberville, 1er; D. Lafond, préfet, Ste-Brigitte, 2e; Ed. G. Pelletier, Iberville, 3e.
Jacques-Cartier—N. M. LeCavallier, régistrateur, Saint-Laurant, 1er; Evariste Charrette, préfet, Sainte-Genève, 2e; J. B. O. Martin, Lachine, 3e.
Joliette—J. L. Desrocher, protonotaire, Joliette, 1er; H. Nevin (Kildare) préfet, 2e; Joseph Martol, Joliette, 3e.
Kamouraska—Henri Garon, protonotaire, Saint-Louis de Kamouraska, 1er; Joseph Sirois, préfet, Sainte-Anne de la Pocatière, 2e; Geo. Richard, J. P., Saint-Paschal, 3e.
Laprairie—J. B. Varin, régistrateur, Laprairie, 1er; J. Brosseau, préfet, Laprairie, 2e; Dr Briseou, Laprairie, 3e.
L'Assomption—B. Rocher, régistrateur, L'Assomption, 1er; Oscar Archambault, préfet, L'Assomption, 2e; D. Lamarche, N. P., Saint-Roch, 3e.
Laval—A. E. Léonard, régistrateur, Sainte-Rose, 1er; L. Gagnon, J. P., Sainte-Rose, 2e; Félix Lavole, Sainte-Martine, 3e.
Lévis—L. A. Carridre, régistrateur, Lévis, 1er; Gilbert Roy, préfet, Saint Henri, 2e; Pierre LeFrançois, Lévis, 3e.
L'Islet—Arsène Michaud, régistrateur, Saint-Jean, 1er; P. G. Verrault, préfet, Saint-Jean, 2e; C. Marcotte, N. P., L'Islet, 3e.

Lotbinière—E. LeMay, régistrateur, 1er; F. Demers, préfet, Louiseville, 2e; Isaac Demers, Saint-Agnit, 3e.
Maskinongé—Le juge Bourgeois, Trois-Rivières, 1er; D. L. Lafèche, préfet, Louiseville, 2e; L. Lupien, Sainte-Ursule, 3e.
Montcalm—A. E. Thiboteau, régistrateur, Sainte-Julienne, 1er; Simon Richard, préfet, Saint-Liguori, 2e; M. Granger, N. P., Saint-Jacques, 3e.
Montmagny—E. Lavergne, régistrateur, Montmagny, 1er; le préfet, 2e; H. Hébert, N. P., Montmagny, 3e.
Montmorency—Bruno Pelletier, régistrateur, Saint-Laurant d'Orléans, 1er; Roger Lessard, préfet, Saint-Joachim, 2e; Henri Huot, Ange-Gardien, 3e.
Napierville—E. Bouchard, régistrateur, Napierville, 1er; Le préfet, 2e; Charles Bédard, Saint-Rémi, 3e.
Nicollet—J. A. Blondin, régistrateur, Saint-Pierre les Beccquets, 1er; D. E. Archambault, préfet, Bécancour, 2e; E. Levrinite, Nicollet, 3e.
Portneuf—Le régistrateur, 1er; le préfet, 2e; Eusèbe Beaudry, M. D., Pointe-aux-Trembles, Portneuf, 3e.
Richelieu—Jules Chevalier, régistrateur, Sorol, 1er; Louis Scriu, Saint-Ours, 2e; J. E. Chenover, Sorol, 3e.
Rimouki—A. P. Letendre, protonotaire, Rimouski, 1er; E. Côté, préfet, Sainte-Luce, 2e; Napoléon Bernier, avocat, Rimouski, 3e.
Rouville—E. Poulin, régistrateur, Sainte-Marie, 1er; le préfet, 2e; S. Bertrand, N. P., Saint-Mathias, 3e.
Saint-Hyacinthe—Joseph Roy, protonotaire, St-Hyacinthe, 1er; R. E. Fontaine, St-Hyacinthe, 2e; A. O. T. Beauchêne, St-Hyacinthe, 3e.
Saint-Jean—G. A. Marchand, régistrateur, 1er; le préfet, 2e; Joseph Menuier, Saint-Jean, 3e.
Saint-Maurice—Alfred Désilets, protonotaire, Trois-Rivières, 1er; le préfet, 2e; Elie Lacerte, M. D., Yamachiche, 3e.
Témiscouata—J. G. Pelletier, protonotaire, Fraserville, 1er; le maire de Fraserville, 2e; Napoléon Rioux, J. P., Trois Pistoles, 3e.
Terrebonne—L. de S. Lachapue, régistrateur, Saint-Jérôme, 1er; J. B. de Villeneuve, Saint-Jérôme, 2e; E. P. Germain, N. P., Sainte-Thérèse, 3e.
Vaudreuil—F. Bastien, régistrateur, Vaudreuil, 1er; D. Brulé, préfet, Vaudreuil, 2e; A. Phaneuf, N. P., Rigaud, 3e.
Verchères—Aimé Geoffrion, régistrateur, Verchères, 1er; le préfet, 2e; Ed Chagnou, Verchères, 3e.
Yamaska—L. M. Blondin, régistrateur, St-François du Lac, 1er; le préfet, 2e; Joseph Lemaitre, M. D., Saint-Thomas de Fierreville, 3e.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DES BOIS ET FORETS.—(Suite).

Plantation en pots.—Nous entendons par cette expression planter dans des trous ouverts sur un terrain qui n'a reçu aucune préparation préliminaire. On espace les trous à quatre pieds les uns des autres, et on les y dispose en quinconce, autant que cela est possible. On leur donne un pied à un pied et demi de diamètre sur un pied de profondeur; on les remplit ensuite, à la moitié de leur profondeur, avec la meilleure terre sortie de ces trous, on mieux encore avec de la terre végétale prise sur la superficie du terrain environnant. On place les semences ou les plants enracinés sur ce lit de bonne terre, et l'on recouvre les trous avec le reste de la terre qui en a été extrait.

C'est ainsi, du moins, qu'il faut opérer dans les terrains sains et légers; mais, sur un sol argileux et compacte, les trous se rempliraient d'eau pendant l'hiver, et les semences ou les racines des plants y pourriraient, à cause d'une humidité trop longtemps surabondante.

Pour remédier à un inconvénient aussi grave, on remplit entièrement les trous avec la meilleure terre de la superficie du terrain environnant, et c'est un peu au-dessus de son niveau que l'on place le plant. On le

recouvre ensuite d'un demi pied de terre, en forme de butte, afin d'en mettre les racines en égoût.

Lorsque la plantation est faite en semis, on ne place pas les graines aussi profondément sur les buttes.

Après avoir fait les trous et les avoir remplis de bonne terre, ainsi que nous venons de le prescrire, on écarte avec la main le sommet de la butte à environ trois pouces de profondeur; on place deux ou trois graines dans le fond, et on rétablit le capuchon de la butte.

Le moyen d'obtenir une jouissance assez prompte d'un massif de bois ainsi planté, c'est de faire la plantation un quart en plants enracinés de bois blancs, et le surplus en semences de bois durs.

On plante le terrain à la charrue, ou en pots, tout en essences de bois blancs. Après la quatrième, ou au plus tard à la sixième feuille, les jeunes plants seront en état d'être taillés. L'année d'après cette opération, ou plutôt la première année abondante en graines qui la suivra, et avant la chute des feuilles si cela est possible, on en répandra à graines perdues entre les touffes, une quantité assez grande pour qu'ayant été recherchée par les corbeaux, les pies et les mulots, il en reste suffisamment d'intactes. Ces graines restantes seront recouvertes par les feuilles des touffes, et elles lèveront le printemps suivant, comme cela arrive pour les repeuplements naturels.

On peut aussi semer des bois à graines perdues sur des terrains incultes et couverts d'épines, de bruyères et d'autres arbustes. Plus ils seront couverts de ronces, d'épines ou de fougères, moins la plantation exigera de semences; mais s'il y avait beaucoup de ces arbustes, il faudrait en arracher une certaine quantité et semer sur l'arrachis. Au défaut d'arbustes, il faut laisser croître l'herbe sur le terrain, et semer avant sa chute, afin qu'elle puisse recouvrir les graines. Cette dernière méthode est, il est vrai, la moins dispendieuse de toutes; mais aussi c'est la plus incertaine et celle dont la jouissance se fait attendre le plus longtemps.

La profondeur du semis est fort importante à considérer, pour sa réussite. Elle est généralement proportionnée à la grosseur des graines, c'est-à-dire que les noix ou les glands doivent être les plus enterrés sans cependant l'être trop, et qu'il ne faut nullement recouvrir la graine du bouleau ou autres graines de même nature.

Temps de semer les bois.—Le moment le plus opportun de faire des semis de bois dépend: 1o. de l'époque de la maturité des semences; 2o. de la nature du terrain que l'on veut planter; 3o. de son étendue.

En effet, pour faire un semis avec succès, il faut que les graines soient parfaitement mûres autrement elles ne lèveraient point. Ainsi le moment favorable pour les semer serait donc celui de leur maturité complète; mais cette époque est l'automne pour le plus grand nombre des essences, et le printemps pour le surplus, et le développement de toutes ces semences ne peut s'opérer qu'au printemps, au réveil de la nature.

Cela posé, si le terrain auquel les graines mûres on automne auraient été confiées dans cette saison est très humide par lui-même, ou s'il est tellement compacte qu'il retienne les eaux pluviales, elles s'y trouveront, de l'automne au printemps, dans une humidi-

té surabondante, et dès lors elles y pourriront toutes. Ainsi l'on ne peut donc semer en automne les graines de bois que sur les terrains les plus sains et les plus légers.

D'un autre côté, le précepte est encore susceptible de modifications, suivant l'étendue du terrain et l'espèce des graines que l'on veut y planter. Par exemple, les glands, les faïnes, les noix, ne devraient jamais être semés qu'au printemps, après avoir été ramollis; et cette pratique est celle qu'il faut adopter de préférence pour l'établissement des pépinières en semis.

Nous pensons que l'on peut, sans aucun inconvénient, commencer en automne les grands semis sur toute espèce de terrain, pourvu qu'il ne soit pas trop humide, ou qu'on ait pris les précautions nécessaires pour garantir les graines de la stagnation des eaux; seulement il faudra avoir l'attention d'y employer plus de semences que dans ceux du printemps, parce que les oiseaux et les mulots peuvent en détruire beaucoup. Il faut excepter de cette disposition les semis d'arbres résineux, qui ne doivent se faire qu'au printemps.

Temps de la plantation des jeunes plants enracinés.—

On pourra toujours commencer en automne les grandes plantations de plants enracinés, et sur toute nature de terrain, lorsqu'il sera suffisamment humecté par les pluies de cette saison. Celles qui surviennent après la plantation rapprochent les terres des racines de plants, et si, avant l'hiver, on vient à éprouver encore quelques jours d'une température douce, les plants commencent à pousser du chevelu, et au printemps ils promettent de bonne heure une belle végétation. Cet avantage n'existe pas dans les plantations que l'on fait au printemps; les plants sont quelquefois un mois avant de pousser leur premier chevelu, et si cette saison est sèche, il en périt beaucoup. Il y a cependant des essences que l'on ne peut planter qu'au printemps, comme tous les arbres résineux, et généralement toutes les essences qui craignent la gelée ou la trop grande humidité après la transplantation. D'ailleurs, quelque soit la saison dans laquelle on plante, il faut suspendre le travail aussitôt que le terrain devient trop mou.

Espacements des plants et des graines dans les différentes espèces de plantations en massifs.—La qualité du sol et l'aménagement qu'on se propose d'adopter doivent déterminer le nombre des plants qu'il faut admettre dans ces plantations, afin que tous puissent y prospérer également et convenablement. Il est cependant nécessaire d'en planter ou d'en semer un plus grand nombre que cette combinaison semble ne l'exiger, à cause des accidents auxquels les plantations sont exposées, principalement celles qui sont les plus économiques; et si l'on trouvait ensuite qu'il y eût surabondance de plants, il faudrait les éclaircir.

Espacements à observer dans les plantations des futures.—Comme nous l'avons déjà dit, ces plantations ne peuvent être faites avec avantage que sur un sol de première qualité, et on peut les faire en trois différentes manières; 1o. en plant de haute tige; 2o. en jeunes plants enracinés; 3o. en semis.

1o. En plants de haute tige.—On plante le terrain par rangées éloignées de 12 pieds les unes des autres, et on y espace également les arbres à douze pieds, mais disposés en quinconce, afin que l'air, la lumière

et la chaleur puissent circuler et pénétrer librement dans toutes les parties de la plantation.

Si le terrain est frais, quoique profond, on peut le planter moitié en chênes et moitié en frênes: on place alors les chênes sur un rang et les frênes sur l'autre, alternativement; mais dans ce cas particulier les rangées se tracent à neuf ou douze pieds les unes des autres, et les arbres y sont espacés à la même distance et également en quinconce.

Pendant les cinq premières années de la plantation, il faut avoir le soin de faire remplacer les arbres qui viendraient à périr; mais passé ce terme, ceux qu'on y replanterait réussiraient bien rarement.

20. Futaies en jeunes plants enracinés.—Après la préparation du terrain, on tracera les rangées à dix pieds de distance les unes des autres, et l'on y espacera les plants à six pieds. Ils y seront aussi disposés en forme de quinconce.

30. Futaies en semis.—Après la préparation du terrain, on tracera les rangées à dix pieds, on y espacera les graines à six ou huit pouces.

Dans ces deux derniers cas, il faudra cultiver la plantation à bras d'homme, mais seulement le long des jeunes plants, et avec la charrue les intervalles compris entre les rangées. Si l'on sème ensuite des grains dans les dernières parties, le succès de la plantation sera plus assuré, et le produit de leur récolte pourra indemniser le propriétaire de ses frais d'entretien.

De ces trois manières de planter des futaies, la première est la plus avantageuse, à cause de la jouissance plus prompte qu'elle procure; mais elle est très dispendieuse, et ne peut être employée, pour cette raison, que par des cultivateurs à l'aise.

Quant aux deux autres, elles exigent moins de dépenses; mais jusqu'à ce que les semis ou les plants aient acquis un certain âge, il y a une grande étendue de terrain de perdue, et la jouissance de la plantation est beaucoup plus tardive. D'ailleurs les cultivateurs se déterminent difficilement à semer, ou même à planter en jeunes plants enracinés, de grandes surfaces de terrain pour les aménager en futaies. Le Gouvernement seul pourrait tenter des plantations d'une jouissance aussi éloignée, et il vaudrait mieux alors choisir les meilleurs taillis pour les laisser croître en futaies, et en remplacer la même étendue par de nouvelles plantations; la jouissance en serait plus prompte, et la dépense moins grande.

Quoiqu'il en soit, nous pensons que, pour former des futaies d'une grande étendue, les semis sont préférables aux plants enracinés, et même aux plants de haute tige, parce qu'on les plantant il faut en couper le pivot, ou plutôt parce qu'on ne peut transplanter ces arbres avec succès que lorsqu'ils n'ont point de pivot, et que ceux qui on sont privés ne prospèrent jamais aussi bien que les arbres venus de semence sur le lieu même et sans avoir été tranplantés.

A la rigueur, il serait possible d'éviter cet inconvénient attaché aux arbres transplantés; mais les dépenses qu'il faudrait faire pour pouvoir les planter avec leur pivot seraient si grandes, qu'il n'est pas possible d'admettre cette pratique dans une grande plantation.—(A suivre.)

Plantations d'arbres forestiers et d'ornement

CULTURE DU NOYER.—(Suite).—De la conduite du semis.—Lorsque dans le courant de l'été on se sera bien assuré que les noix auront germé et seront sorties de terre, on arrachera un rang entier qui n'a été semé que par précaution, de manière que chaque tige soit séparée des autres de quatre pieds de distance en tous sens. Si dans la rangée que l'on conserve il manque quelques sujets, on réservera le même nombre, et un peu plus parmi les plus beaux de la rangée qui doit être supprimée, et on les replantera dans les places vides, suivant la saison et le climat, en automne ou au printemps.

Nous avons dit que chaque plant devait être espacé de quatre pieds en tous sens, 1o. afin que l'arbre eût autour de lui une plus grande circonférence d'air atmosphérique; 2o. afin de lui laisser la liberté d'étendre ses rameaux. Les pépiniéristes ont en général la mauvaise habitude de planter trop près, dans la vue de diminuer le travail et de ménager l'espace: aussi ils ont grand soin d'élaguer, avant ou après le premier et le second hiver, les pousses latérales du tronc. Il en résulte que la sève se porte avec violence au sommet, que la tige s'élançe, et il ne reste plus que cette proportion requise entre sa hauteur et sa grosseur. Il vaut beaucoup mieux attendre à la troisième année à commencer le premier élagage; le tronc, déjà fort, gagnera plus en hauteur proportionnée entre la troisième et la quatrième année, qu'il ne l'aurait fait, si l'on eût suivi la méthode contraire.

On peut à la troisième année, commencer à élaguer l'arbre par le bas, rendre uni la plaie et la recouvrir exactement d'onguent de Saint-Fiacre. Le bois du jeune arbre est tendre, spongieux, et rempli de beaucoup de moëlle; dès lors les plaies qu'on lui fait tirent à conséquence, si on n'a pas le soin de les garantir de l'impression de l'air; à la quatrième, à la cinquième et à la sixième, on continue à élaguer. Les branches basses servent à retenir la sève et à fortifier le tronc.

Les cultivateurs qui désirent ne planter que des arbres faits, et ne pas avoir l'embarras de placer des tuteurs aux plus jeunes, peuvent très bien supprimer le pivot après la première année de pépinière, sans avoir besoin de replanter. Il suffit à cet effet de découvrir par un de ses côtés le pied de l'arbre, de le déchausser ainsi jusqu'à quinze ou dix huit pouces, on ménageant soigneusement tous les chevelus qu'il trouvera jusqu'à cette profondeur, alors couper le pivot, remettre les racines dérangées à leur place et combler la fosse; l'arbre ne se sentira presque pas de cette opération: ou bien le cultivateur, pour éviter ce nouveau travail, supprimera du bout en pivot lorsque la noix a germé dans le sable. Alors il sera sûr d'avoir un très grand nombre de bolles racines latérales et bien chevelues, et l'arbre souffrira peu de la transplantation, quelque soit sa grosseur.

Il est à observer aussi que le noyer pourvu de pivot est plus coûteux à planter, et qu'il donne moins de branches et par conséquent moins de fruits.

Plusieurs auteurs conseillent de couper le sommet de l'arbre dans la pépinière, lorsqu'il aura sept ou huit pieds de hauteur. Cette opération est absolument inutile lorsqu'on n'a pas eu la manie d'élaguer sans cesse dans la pépinière, et lorsque sa tige n'est ni grêle ni effilée. Nous devons, ce nous semble, laisser

agir la nature, elle en sait plus que nous. On sera toujours assez à temps de charger l'arbre de plaies, lors qu'il s'agira de le transplanter. Jetons un coup d'œil sur le noyer venu de semence sans transplantation et presque livré à lui-même, et comparons le avec celui

que nous avons pris plaisir à manier, alors nous pourrons juger avec partialité. On ne doit couper le sommet de l'arbre que lorsqu'on le plante à demeure, si on a été assuré de la beauté et de la qualité de la noix que l'on a semée.—(A suivre.)

L'écrémage du lait par le système "centrifuge."

(Suite)

TABLEAU II.

LAIT PROVENANT D'UNE SEULE LAITERIE.—CALOUL TIRES DU TABLEAU I.

1881-82	Rendement proportionnel en beurre.						La machine centrifuge a donné plus de beurre que les procédés				
	Glace 10 heures.	Glace 34 heures.	Eau 50° Fahrenheit.	Bassins plats.	Centrifuge.	Lait baratté.	Glace 10 heures.	Glace 34 heures.	Eau 50° Fahrenheit.	Bassins plats.	Lait baratté.
Avril.....	92. 7	100	83. 4	104. 5	113. 8	106. 8	22. 7	13. 8	36. 5	8. 6	6. 6
Mai.....	94. 0	100	85. 1	102. 0	112. 9	103. 4	20. 0	12. 9	32. 6	10. 7	9. 2
Juin.....	94. 4	100	89. 4	99. 8	110. 9	102. 5	17. 5	10. 9	24. 1	11. 1	8. 2
Juillet.....	93. 0	100	89. 5	99. 0	110. 3	100. 4	18. 5	10. 3	23. 3	11. 3	9. 8
Août.....	94. 8	100	87. 2	98. 7	108. 9	102. 9	14. 9	8. 9	25. 0	10. 4	5. 9
Septembre.....	93. 4	100	85. 7	98. 8	112. 2	103. 2	20. 2	12. 2	30. 9	13. 5	8. 7
Octobre.....	91. 0	100	83. 8	100. 8	116. 6	103. 0	28. 2	16. 6	39. 2	13. 8	13. 2
	93. 3	100	86. 3	100. 5	112. 8	103. 1	20	12	30. 2	11. 6	8. 8
Lait de vaches qui ont vélé depuis longtemps.											
Novembre.....	78. 6	100	101. 3	155. 5	198. 9	179. 7	153	98. 9	96. 4	27. 8	10. 6
Décembre.....	80. 0	100	120. 4	217. 8	271. 8	244	239. 7	171. 8	125. 8	24. 8	11. 3
	79. 8	100	110. 5	186. 6	235. 3	212. 1	186	184	111	26. 3	10. 9
Lait de vaches qui ont vélé récemment.											
Janvier.....	92. 5	100	82. 3	103. 4	114. 0	104. 9	23. 2	14. 0	38. 4	10. 2	3. 6
Février.....	92. 6	100	81. 3	103. 7	114. 1	106. 0	23. 3	14. 1	40. 3	10. 0	7. 6
Mars.....	93. 1	100	81. 7	103. 0	114. 0	105. 4	22. 5	14. 0	39. 5	10. 7	8. 2
(A suivre).	92. 7	100	81. 8	103. 3	114	105. 4	23. 3	14	39. 4	10. 3	8

Les agneaux au printemps.

Nous croyons nécessaire de donner aujourd'hui quelques renseignements sur les soins à accorder aux jeunes moutons. On ne peut calculer les pertes éprouvées à l'égard d'un troupeau de moutons, uniquement par le manque de soins, surtout le printemps où l'on doit compter avec l'intempérie de la saison, et si l'agnelage a lieu dans le cours des mois de mars et avril : ce qui est un grand tort, car, dans un climat comme le nôtre, il est généralement plus avantageux d'avoir les agneaux en mai ; pour cela il faudrait mettre les bédriers avec les brebis, au mois de décembre. La chose ne souffre d'exception que si le cultivateur a une entière connaissance sur l'élevage des moutons et s'il a des bergeries disposées de manière à donner aux agneaux tout le confortable possible ; mais pour le cultivateur qui n'a aucune expérience de l'élevage des moutons et qui ne peut les loger d'une manière convenable, l'agnelage des agneaux en mars ou avril est une occasion de pertes considérables.

Si l'agnelage a lieu pendant la saison froide, les agneaux ne doivent pas être exposés aux vents froids, et ne doivent pas être tenus non plus dans des bergeries où l'air est vicié.

Les moutons souffrent grandement d'être tenus enfermés et soumis à l'étroit, c'est-à-dire lorsqu'il y a un trop grand nombre de moutons dans une même bergerie ; l'air pur et le soleil sont nécessaires à leur santé, et on doit leur fournir un endroit au dehors où ils puissent se tenir chaque fois que la saison le permet ; mais cet endroit doit être à l'abri des vents froids.

Lorsque la saison ne permet pas que l'on fasse sortir les moutons, ils doivent être tenus dans une bergerie spacieuse ; lorsque la saison est encore froide, ils ne doivent pas être exposés à la neige ou à la pluie, surtout à l'égard de brebis qui ont des agneaux. Non-seulement la bergerie doit être disposée de manière à leur fournir toute la salubrité possible, mais il faut aussi les pourvoir d'une bonne nourriture, et tout particulièrement à l'égard des agneaux ; ces derniers doivent être tenus dans une bergerie où ils n'aient point à subir les changements de la température, jusqu'à ce qu'ils soient assez âgés pour pouvoir supporter le froid. Celui qui en a le soin peut facilement juger de l'opportunité de cette sortie. Quelques agneaux peuvent être plus forts les uns que les autres, et l'on peut sans danger faire sortir les premiers. Mais aucun agneau ne sera assez fort pour qu'on puisse l'exposer au froid, si l'on désire qu'il soit en bonne condition durant tout son jeune âge, autrement il cesserait de profiter.

Pour qu'un agneau profite bien et rapidement, il faut qu'il ait du lait riche et en abondance ; pour cela la mère doit être bien traitée ; il faut lui donner comme nourriture un foin de bonne qualité ; une légère quantité de grain peut lui être servie avec avantage d'abord et augmenter au fur la proportion suivant le besoin.

En définitive nous dirons que le soin des jeunes agneaux ne peut être laissé qu'entre des mains habiles dans l'élevage des moutons : ce qui est la seule garantie de succès.

Choses et autres.

"Petite revue du Tiers-Ordre et des intérêts du Sacré-Cœur de Jésus."—Tel est le titre d'une revue mensuelle qui vient de paraître à Montréal, et que nous venons de recevoir. Nous saluons avec plaisir l'apparition de cette nouvelle publication destinée à produire le plus grand bien. La partie typographique fait assurément honneur aux éditeurs, MM. J. Chapleau & Fils, imprimeurs de Montréal, auxquels nous devons plusieurs livres imprimés avec le plus grand luxe dans leurs ateliers.

Cette Revue religieuse est publiée par la Fraternité de Montréal, avec l'approbation de Mgr l'Évêque de Montréal. Elle paraît tous les mois par livraison de 32 pages avec couverture et formera, à la fin de l'année un beau volume de 384 pages. L'abonnement est de \$1.00 par an. Pour abonnement, on peut s'adresser à M. le Directeur de la *Petite Revue du Tiers-Ordre*, Collège Ste Marie, à Montréal.

Afin de mieux faire connaître cette publication qui doit trouver sa place dans toutes les familles et les Bibliothèques paroissiales, nous publions l'extrait suivant de son programme :

"Notre but général est d'assurer la victoire du bien sur le mal, d'aider au salut de chacun en montrant le bonheur dans la pratique de la vertu, et dans une vie réglée sur les préceptes évangéliques.

"Les sujets qui seront traités dans la *Petite Revue* seront, en général, les suivants :

"10. Le Tiers-Ordre, sa fondation sa mission, etc ; la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, son excellence, sa fin et ses diverses pratiques.

"20. L'explication de la Règle et des avantages spirituels temporals qu'elle procure.

"30. La vie des Saints, des Bienheureux et des Vénérables, plus spécialement ceux du Tiers Ordre.

"40. Tout ce qui intéressera en particulier chaque Fraternité de notre pays : son histoire, ses progrès, ses bonnes œuvres, etc.

"50. Nous publierons tous les mois un Calendrier renfermant des renseignements sur quelques fêtes et saints du mois ; les indulgences à gagner les jours de réunion ; les veilles des Quarantaines : les jeunes à observer, etc.

"60. Chaque numéro de la *Petite Revue* contiendra un Bulletin de l'Apostolat de la prière et des différentes pratiques de dévotion en l'honneur du Sacré Cœur : une *Chronique* des principales nouvelles religieuses, en particulier de celle de la grande famille franciscaine : une *Revue* des intérêts catholiques."

Les améliorations agricoles.—Si nous étudions l'histoire de l'agriculture, nous trouverons que les grandes découvertes agricoles qui ont amené l'agriculture dans la voie du progrès, ont leur origine non pas chez les cultivateurs qui se sont obstinés à ne faire qu'une culture routinrière, mais chez ceux qui s'étant formés à l'étude ont embrassé l'état de cultivateur et se sont appliqués à l'observation des faits qui pouvaient leur permettre de retirer du sol les plus grands avantages possibles, et cela avec le moins de frais dans les travaux et de manière à les exécuter le plus promptement possible.—C'est donc une bonne note en faveur de l'enseignement agricole, et contre ceux qui voudraient s'enrichir par une culture routinière.

RECETTES

Prescriptions pharmaceutiques pour les chevaux.

(Suite).

Breuvaie anti-putride.—Prenez écorce pulvérisée, saule blanc, une once, dont vous ferez une légère décoction dans une pinte d'eau ; ou écorce pulvérisée de maronnier d'Inde, que vous donnerez comme ci-dessus.

Autre pour prévenir la gangrène.—Prenez gousse d'all, une demi-once ; quinquina, deux gros ; camphre, un gros ; miel, quantité suffisante : mêlez le tout ensemble, délayez-le ensuite dans une livre d'eau, et donnez-le à l'animal.

Breuvaie contre les vents.—Prenez une poignée de graines d'anis ; faites légèrement bouillir l'espace de cinq à six minutes dans une pinte d'eau ; ajoutez-y une chopine de vin, passez le tout dans un linge et donnez à l'animal.

Breuvaie cordiale et stomacique.—Prenez oseille, demi-once, ou une muscade pulvérisée ; faites légèrement bouillir l'espace de deux minutes dans un gobelet d'eau ; tirez de dessus le feu ;

et ajoutez une pinte de vin ; donnez tiède. Ce remède est propre aux chevaux qui sont froids partout le corps, dont la circulation et le battement de cœur son ralentis.

Breuvage anti-dysentérique.—Prenez une livre de riz, faites bouillir dans quatre pintes d'eau environ ; passez-le dans un linge. Si l'animal le prend bien, mettez-le dans sa boisson, sinon faites-le prendre. Ce remède convient dans les dévoiements, la dysenterie, le gras-fondu et pour les vents.

VENTE PAR LE SHERIF.

JOSEPH CANTILLON contre **ANDREW DENIS CANTILLON** ET **JAMES LYNCH**, tous deux de Fraserville :

1o. Un lot de terre ou emplacement situé sur le chemin public qui conduit à la station du chemin de fer, en la dite ville de Fraserville, contenant quarante-sept pieds et demi de front sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise, étant le No. 374, du plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite ville de Fraserville ; avec maison dessus construite.

2o. Un autre emplacement ou lopin de terre situé par le côté nord-est du chemin Témiscouata, contenant cinquante pieds de front sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur, étant le No 367 A, des dix plan et livre de renvoi officiels du dit cadastre pour la dite ville de Fraserville ; avec les bâtisses dessus construites.

Les dits deux immeubles seront vendus aux charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition *après* de charge de Honoré Julien Jean Baptiste Chouinard, de qualité.

Pour être vendus à mon bureau, en la ville de Fraserville, **MARDI**, le **QUATRIEME** jour de **MARS** prochain, à **DIX** heures avant midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

21 février 1884.



AVIS AUX MARINS.

AVIS est donné par le présent que les Examinateurs des aspirants aux grades de capitaines et seconds dans la navigation côtière et de l'intérieur s'assembleront au bureau des Commissaires du Havre, Montréal, à 3 p. m. de Mercredi le 20 courant, pour commencer les examens lesquels continueront jusqu'au samedi suivant à 4 p. m. Les examinateurs se réuniront aussi au bureau de l'agent de ce département, en la cité de Québec, lundi le 25 courant, à 10 a. m. et l'examen continuera jusqu'au jeudi suivant à 4 p. m. Les candidats devront se munir de certificats des personnes sous lesquels ils ont déjà servi.

Wm. SMITH,
Sous-ministre de la marine
et des pêcheries.

Département de la marine et des pêcheries,
Ottawa, 15 février 1884.
21 février 1884.

A VENDRE.

UNE TERRE située en la paroisse de la Rivière Ouella, de la contenance d'environ cent douze arpents de superficie, la propriété de la succession de feu Abdon-Rémi Langlais, avec maison, hangar, granges et étables dessus construits. Il suffit de dire que cette terre longe la Rivière-Ouelle, pour établir qu'elle est une des meilleures terres du comté de Kamouraska.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné, ou à Messieurs Jean-Baptiste Richard, Thomas Langlais et Pierre Garon, de la Rivière-Ouelle.

JOSEPH-LUC MARTIN,
Tuteur.

Rivière-Ouelle, 26 janvier 1884.
21 janvier 1884

MAISON A VENDRE

A STE ANNE DE LA POCATIÈRE

A VENDRE une maison située à quelques arpents de l'Eglise et du Collège de Ste Anne. Maison neuve, avec étable et terrain pouvant servir pour le jardinage. S'adresser au soussigné, près à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes, à Ste Anne de la Pocatière.

PIERRE BEAULIEU.

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, demande sera faite pour obtenir l'incorporation d'une compagnie intitulée "La Compagnie d'Aqueduc de Fraserville," avec pouvoir de construire un ou des aqueducs dans et pour la ville de Fraserville, d'acquiescir et posséder des biens meubles et immeubles dans et auprès d'icelle, d'exproprier, enfin d'obtenir tous les droits nécessaires et ordinaires en pareil cas.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat.

Fraserville, 9 février 1884
14 février 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Kamouraska. } **COUR SUPERIEURE.**
No. 557.

DAME LEONTINE DIONNE, épouse de Sieur Honoré Dionne, cultivateur, de la paroisse de St Philippe de Nory,
Demanderesse,

Le dit **HONORÉ DIONNE**,
Défendeur.

Une action de séparation de biens a été instituée en cette cause

L. A. LANGLAIS,
Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, le 23 Novembre 1883.
31 janvier, 1884

PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES 1884.

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du Canada.—Blé & Patates de semence.

Catalogues gratis.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Corisiers, Vignes.
Gadelliers, Groseillers, Framboisiers, Ronces, Fraisiers.
Erables argentées, Erables Negundo (à Giguère) \$3, \$10, \$15 le 100.—Peupliers argentés.
Maronniers, Ormes, Chènes, Arbustes de jardins, etc., etc.
Spécialités par la malle : "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.
25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1.
Erables Negundo 50 cts à \$1 la doz. Chènes \$1 la doz. Ormes \$2. la doz.

Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre.
Blé de Semence, à barbe, "Manitoba & Minnesota," blé le plus hâtif, \$1.20 le sac.
Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives sac de 100 lbs, \$1.
Echantillon de Blé & Patates par malle, 5 cts chaque.
Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies, Comté L'Islet P. Q.

31 janvier 1884.